
RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (Version COVID-19)

CLASSES : Maternelles 021, 022, 023, 901 et 902

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

À la suite des changements apportés au régime pédagogique, par le MÉES, nous vous présentons les normes et modalités d'évaluation de notre école. Ce document vous permettra d'assurer un suivi quant aux informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Voici donc les communications officielles qui vous seront transmises cette année :

PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE	Elle comporte des commentaires sur la manière dont votre enfant amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et de son comportement. (Avant le 20 novembre 2020.)
PREMIER BULLETIN RETIRÉ	RETIRÉ
Rencontres de parents	Dans la semaine du 9 au 13 novembre
DEUXIÈME BULLETIN Il devient le premier bulletin	Le premier bulletin sera disponible le 5 février 2021 sur Mozaïk
TROISIÈME BULLETIN Il devient le deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible dans Mozaïk au plus tard le 10 juillet 2021 .

VOICI LE DÉTAIL DES COMMUNICATIONS :

PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.

Consignation des compétences au bulletin de l'enseignement préscolaire

Régime pédagogique, article 30 : « Les résultats présents dans la section 2 du bulletin doivent indiquer l'état du développement des compétences propres au programme d'activités de l'éducation du préscolaire. Si ces compétences ont fait l'objet d'une évaluation ou, s'il s'agit du dernier bulletin de l'année scolaire, un bilan du niveau de développement atteint par l'élève pour chacune des compétences propres au programme d'activités de l'éducation préscolaire ».

Préscolaire	Étape 1	Étape 2
Se développer sur le plan sensoriel et moteur	X	X
Développer sa personnalité	X	X
Entrer en relation avec les autres	X	X
Communiquer oralement	X	X
Se familiariser avec son environnement	X	X
Mener à terme des projets et des activités	X	X
Éducation physique : Agir dans divers contextes d'activités physiques	X	X

Il est bon de savoir que pour chacune des 6 compétences, il y a plusieurs critères dont il faut tenir compte au moment de l'observation et de l'évaluation de votre enfant.

*N.B. Pour la compétence 1 «Se développer sur le plan sensoriel et moteur» les observations de l'enseignant d'éducation physique sont prises en compte dans l'évaluation.

*N.B. Il y aura l'ajout de l'éveil musical ainsi que l'éducation à la sexualité qui seront intégrés à même les 6 compétences.

Pour obtenir plus d'informations en ce qui concerne les modalités d'évaluation et de consignation des résultats, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Hélène Gousy
Directrice

Pascale Blanchette
Directrice-adjointe